

Écoquartiers français et jardins collectifs : actualité et perspectives

French ecodistricts and community gardens: topicality and perspectives

Pascal Tozzi et Nicolas D'Andrea

Volume 14, numéro 2, septembre 2014

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1034689ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal
Éditions en environnement VertigO

ISSN

1492-8442 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Tozzi, P. & D'Andrea, N. (2014). Écoquartiers français et jardins collectifs : actualité et perspectives. *VertigO*, 14(2).

Résumé de l'article

Ce texte fait un point sur les relations entre ville durable et jardins, notamment entre l'émergence des opérations de quartiers durables et l'engouement concomitant pour les jardins collectifs. À partir du corpus constitué des dossiers de candidature présentés au Concours national EcoQuartiers organisé en 2011 par l'État français, l'article évalue l'occurrence de cette forme d'espace collectif dans les projets. Il analyse ensuite les projections et les scénographies de la durabilité urbaine que les discours de projet révèlent. Les jardins collectifs y sont généralement promus en opérateurs de proximité, vecteurs de changement, porteurs d'enjeux, de mobilisations et de pratiques divers. Devant ce type de propos qui transforme le jardin en caution du projet global d'aménagement, l'intérêt est aussi de réintégrer des pistes de réflexion quant à des saisies plus stratégiques, notamment politiques et idéologiques, que recèle la promotion des jardins dans la ville.

Tous droits réservés © Université du Québec à Montréal et Éditions en environnement VertigO, 2014



Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Pascal Tozzi et Nicolas D'Andrea

Écoquartiers français et jardins collectifs : actualité et perspectives

- 1 À l'international comme en France, on observe une préoccupation croissante pour le développement urbain durable, en même temps qu'un renouveau des jardins collectifs dans le champ de l'aménagement et de l'urbanisme. Ces derniers, figures de la « nature en ville » et de l'agriculture urbaine, donnent lieu à un engouement notable depuis les années 1990-2000, période qui marque aussi l'émergence des premiers écoquartiers en France. Sitôt constatée, cette concomitance pose la question de l'interaction, de l'influence réciproque voire d'une éventuelle synergie entre les deux phénomènes. Pour l'appréhender, s'il est difficile de cerner précisément l'univers mouvant des quartiers durables français, le concours national EcoQuartiers créé par le MEEDDEM¹ offre un prisme d'observation inédit. Dans cette perspective, le présent article initie une description statistique des projets soumis au concours 2011 (soit 392 dossiers concernant 376 communes et 87 départements), discriminés selon l'évocation de modalités de jardins collectifs. Ensuite, il s'appuie plus particulièrement sur des extraits du discours de projet² traitant de cet aspect, parfois porteurs d'un argumentaire révélateur de l'intention, des références et de l'idéologie de l'aménageur. Par l'étude de ce corpus³, il s'agit d'observer la mise en durabilité de la ville, ses enjeux et ses interactions complexes, au travers des contributions et des discours jardiniers qui en texturent le projet. Nous montrerons d'abord comment le « jardin collectif »⁴, héritier de formes historiques, est aujourd'hui emblématique des espaces collectifs de l'urbanisme durable par sa forte association aux projets d'écoquartiers qui fleurissent en France (1ère Partie). Nous verrons ensuite comment ces jardins, reliés à des enjeux sociétaux divers, servent la mise en scène urbaine du développement durable ; le propos dominant - tant du point de vue institutionnel qu'associatif -, qui tient souvent de la prescription ou de l'invocation, faisant du jardin collectif un activateur social, économique et écologique, en bref, une caution du projet urbain global (2ème Partie). Pour autant, ces promesses, avec leur cortège d'images édéniques, chères aux promoteurs de la « ville durable » ne doivent pas masquer certains angles-morts du discours jardinier, notamment en ce qui concerne la politisation et la saisie idéologique des jardins collectifs (3ème partie).

L'ampleur du phénomène « jardins collectifs » au prisme du concours Ecoquartiers

- 2 Les jardins collectifs, sous diverses formes, ont connu en France, des cycles d'expansion et de résorption depuis le XIXe siècle. Le corpus des Concours nationaux EcoQuartiers éclaire le phénomène du renouveau actuel en révélant une forte et inédite occurrence du jardin collectif dans les projets.

Constat d'une résurgence nationale des jardins collectifs

- 3 L'historique du jardin collectif a déjà été réalisé à de nombreuses reprises. Nous reprenons ici des éléments tirés de ces travaux, notamment ceux de Paquot (2004), Delwiche (2007), Dubost (2007) ou Maicherak (2004). Il en ressort que la principale matrice historique des expériences actuelles est celle des jardins ouvriers du XIXe siècle (auxquels continuent de faire explicitement référence plus de 5 % des dossiers du Concours 2011). Même si ce n'est pas la seule influence idéologique, ces jardins sont habituellement attribués au député Lemire qui crée la Ligue française du Coin de Terre et du Foyer (1896) afin de mettre à la disposition des ouvriers des parcelles pour cultiver les plantes potagères nécessaires à leur consommation. Entre mobiles moraux, socio-économiques, ou de santé/bien-être, il s'agit selon Delwiche de permettre « un ré-enracinement dans la terre et une réappropriation des savoirs ancestraux que les anciens ruraux avaient perdu ». Ainsi, la « prescription jardinière » se diffuse. La loi française du 31 octobre 1941 va donner aux jardins collectifs un premier statut

juridique, interdisant tout usage commercial des productions. Le rôle alimentaire perdant son importance après-guerre, au profit d'une occupation populaire/récréative des espaces jardinés, l'appellation « jardins familiaux » - retenue par la loi 26 juillet 1952 - finit par supplanter celle de « jardins ouvriers » ou « industriels » d'avant-guerre⁵.

4 Les années 60-70 sont marquées par un recul progressif des jardins collectifs mais aussi par la prise de conscience de sa cause : l'urbanisation massive qu'il faut réguler. Dans ce contexte contrasté, on assiste au revival de la forme via la diffusion de l'expérience des Community Garden new-yorkais, tandis qu'en France la loi du 10 novembre 1976 accorde aux SAFER⁶ et aux collectivités locales le droit de préemption pour acquérir, aménager les jardins collectifs. Ce texte permet aussi aux associations expropriées d'exiger la mise à disposition d'un terrain équivalent le plus souvent à l'extérieur de la ville. Ensuite, à la fin des années 80 et au début des années 90, on assiste à l'intégration progressive des préoccupations du développement durable dans l'aménagement urbain⁷. Avec elle, c'est un intérêt renouvelé pour les « jardins collectifs » qui se manifeste. Ces derniers s'enrichissent d'orientations revisitées, en réponses aux problématiques de la durabilité (écologie, social, économique) et aux enjeux urbains contemporains : développer les interactions ou liens sociaux entre les générations et les communautés, favoriser l'éducation, la socialisation et l'insertion des personnes en difficulté, ou encore contribuer à leur sécurité alimentaire, tout en sauvegardant une certaine biodiversité dans la ville.

5 La proposition de loi adoptée en 2007 par le sénat français reconnaît et définit trois types de jardins collectifs : familiaux, d'insertion, partagés⁹. Cependant, les modalités existantes excèdent la typologie sénatoriale qui n'évoque pas, par exemple, les diverses formes de jardins pédagogiques, ni le caractère mouvant des catégories. Ainsi, le référent « jardin familial », issu du jardin ouvrier, se renouvelle et connaît aujourd'hui des mutations dans ses fonctions, sa physionomie et ses modes d'organisation (Pashchenko et Consales, 2010). Les jardins familiaux sont moins typés, plus divers, la répartition des fonctions de sociabilité et de production n'est pas forcément figée. De fait, les jardins partagés qui se développent parallèlement, sont quant à eux censés être des espaces coopératifs dont s'occupent les habitants d'un quartier (Baudalet, Basset et Le Roy, 2008), la dynamique de groupe prévalant, dans ce cas, sur la production (Prédine, 2009). Mais là encore, l'opposition entre le modèle du jardin familial et du jardin partagé est fragile, compte-tenu notamment de la fréquente coexistence de parcelles individuelles et collectives. Consales et Pashchenko observent ainsi des « structures mixtes » qui font aujourd'hui des jardins partagés des « espaces ambivalents ». Cette variabilité est d'autant plus étendue qu'elle peut intégrer dans sa combinatoire les autres grandes modalités de jardin collectif (d'insertion¹⁰, pédagogique).

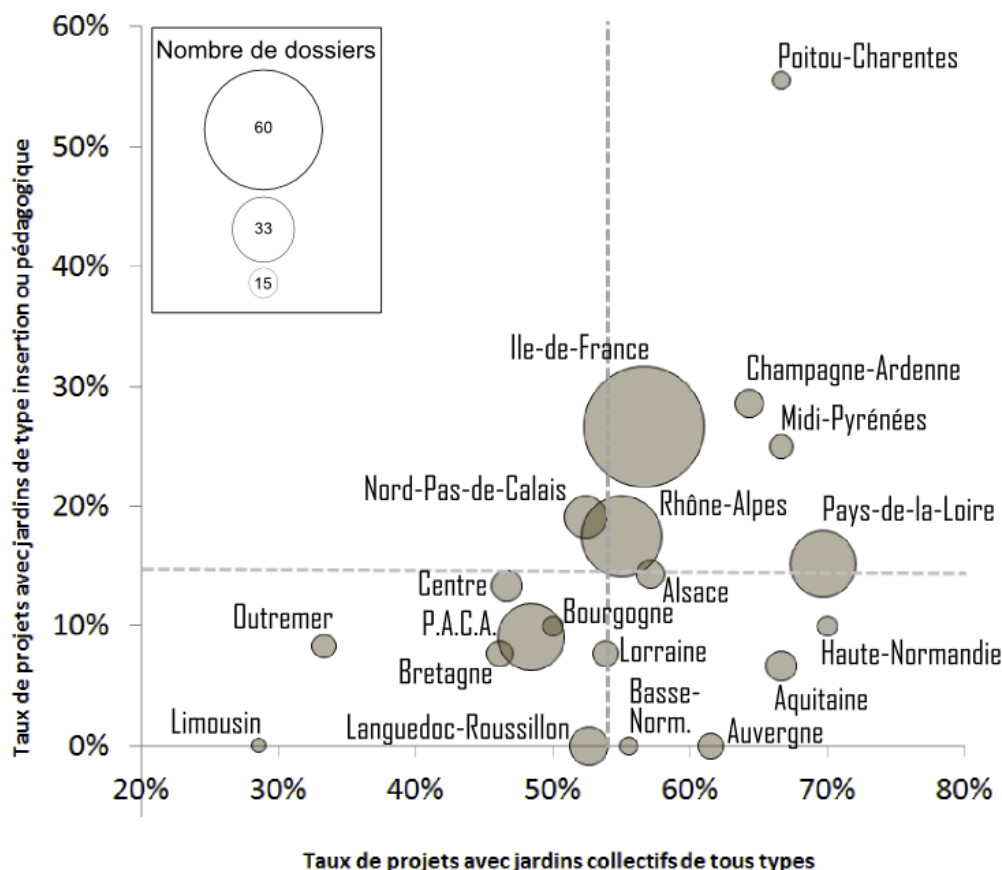
Un engouement pour les jardins collectifs, dans les projets d'écoquartiers

6 Les appels à candidatures EcoQuartiers présentent l'intérêt de formaliser un périmètre, certes évolutif, des projets de quartiers durables en France. Les dossiers de réponses sont porteurs d'une somme de références à l'outillage et aux conceptions prévalant aujourd'hui dans un urbanisme d'ambition (autoproclamée) durable. Notre révision se focalise sur le millésime 2011, dont les dossiers sont nettement plus nombreux et structurés¹¹ que ceux résultant de la première édition (2009) ; même s'ils n'en présentent pas davantage de garantie quant à la cohérence entre un discours de projet – stimulé par le concours - et sa mise en œuvre (seulement 4 % des projets 2011 se trouvaient en phase de livraison ou de gestion). L'information porte donc sur ce que les collectivités participantes disent faire ou prévoir et sur les raisons invoquées. À partir d'un traitement statistique élémentaire et d'un dépouillement ciblé, il est apparu possible de s'intéresser à des micro-objets, des aspects spécifiques du projet urbain, comme la citation d'une modalité particulière d'espace public tels les jardins collectifs. Dans quelle mesure la référence à cet objet est-elle déterminée par les conditions de production ? Si les notices explicatives de l'appel à projets qui présentent le type de réponse attendu constituent à la fois un support d'injonction et de suggestion, les jardins collectifs ne font pas l'objet d'une emphase particulière au regard de l'ensemble du texte (30 pages). Ceux-ci ne sont pas

abordés dans la notice 2008/2009 tandis que la version 2011 y fait succinctement référence trois fois sous forme d'exemple : dans la présentation de l'ambition n° 6 « Promouvoir le vivre-ensemble »¹², de l'ambition n° 7 « promouvoir des modes de vie solidaires et responsables »¹³, et de l'ambition n° 20 « Préserver la biodiversité »¹⁴. Le concours 2011 révèle¹⁵ ainsi que 53 % des projets (210 cas) font référence à une ou plusieurs modalités de jardins collectifs. La même requête sur un échantillon d'un tiers des dossiers du concours 2009 indique une proportion de 47 %. Il ressort de telles occurrences que ces types de jardins se diffusent, s'imposent dans le discours multi-niveaux du développement urbain durable et des acteurs traditionnels de la fabrique urbaine, investis d'une dimension emblématique susceptible de marquer « durablement » la typologie des espaces collectifs.

- 7 Un regard sur la dimension géographique de cet engouement révèle tout d'abord sa relative transversalité. Loin d'être l'apanage des communes urbaines, celles-ci devançant toutefois les communes rurales avec un taux de 54 % de projets avec modalité de jardin collectif contre 46 % dans les secondes. Selon l'échelle de l'agglomération, ensuite, trois groupes s'écartent de la moyenne urbaine : les projets inscrits dans une agglomération de moins de 5 000 habitants sont nettement moins concernés par les jardins collectifs (taux de 24 %) ; les grandes agglomérations (200 000 habitants et plus, dont Paris) y font très souvent référence (taux de 61 %) et davantage encore les agglomérations de 50 000 à 99 999 habitants (73 %). La distribution régionale enfin, à relativiser en fonction du nombre de projets présentés au concours, est toutefois révélatrice de disparités (cf. Figure 1), avec un taux fluctuant du simple (autour de 30 %) au double (plus de 60 %)¹⁶. Les régions dont les projets font le plus fréquemment référence aux jardins collectifs ne sont pas les bastions industriels qui ont initialement concentré les jardins ouvriers (Nord, Rhône-Alpes, Ile-de-France)¹⁷. Se distinguent surtout en ce sens les régions de l'ouest (Pays-de-Loire, Aquitaine, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes, Haute-Normandie). On peut y voir davantage l'effet d'orientations politiques et du dynamisme associatif locaux en forte connexion avec le mouvement des jardins partagés (D'Andréa et Tozzi, 2014).
- 8 Le champ lexical des jardins collectifs ressortant en première analyse suggère premièrement que jardins familiaux et jardins partagés sont les référents dominants : près de 90 % des dossiers évoquant une modalité de jardin collectif recourent à l'un et/ou l'autre de ces termes. Dans un peu moins du tiers de ces dossiers, les deux termes sont cités, cette co-occurrence laissant entendre que la distinction entre les modèles n'est pas systématiquement claire ou revendiquée. Le reste se partage équitablement entre dossiers utilisant soit l'une, soit l'autre expression. À l'aune de cet indicateur, on ne peut inférer l'hypothèse d'une hiérarchie entre les deux types. On note par ailleurs des variantes (potagers, serres, vergers), dans une dizaine de dossiers. Deuxièmement, toute une gamme d'espaces pédagogiques de nature peut être convoquée (11 % des dossiers). Elle se décline suivant trois types principaux : les linéaires (sentiers, circuits, parcours pédagogiques) ; les lieux animés, clos ou fermés (jardins et fermes pédagogiques sont couramment évoqués) ; et de façon plus marginale apparaissent des zones auto-labellisées « pédagogiques » (zone d'observation, arboretum, mare, jardin des biodiversités). Troisièmement, dans une petite fraction des projets (4 %), il est fait référence à des partenariats avec des jardins d'insertion existants. Globalement, jardins pédagogiques ou d'insertion sont des modalités plus originales, citées notamment dans les projets des régions Poitou-Charentes, Ile-de-France, Champagne-Ardenne et Midi-Pyrénées. Il existe donc une certaine diversité de l'évocation du jardin collectif dans les réponses à l'appel à projets.

Figure 1. Répartition des dossiers de candidature au concours EcoQuartiers 2011 mentionnant des jardins collectifs, selon le type et la région



D'après les données du MEEDEM ; réalisation : D'Andréa, Tozzi, PAGODE 2012.

- 9 On peut tenter, après quelques années, de questionner la mise en œuvre effective de ces intentions de jardins. Les réponses aux appels à projets EcoQuartiers concernant le territoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) fournissent une série d'exemples contrastés. Sur les deux concours (2009 et 2011), 6 contributions ont été déposées. Celle de Mérignac (2009), dans le cadre de la rénovation de la résidence Les Pins abordait bien l'idée d'un jardin partagé. Toutefois, les résultats de la concertation ont conduit à l'abandon de cette option¹⁸, finalement rejetée par les habitants insuffisamment sensibilisés et redoutant le vandalisme. Dans la candidature de l'écoquartier de Bègles « Terres Sud » (2011), « le passage de 3 à 8 ha » de jardins partagés existants était libellé mais n'a pas encore été réalisé, la communication de l'aménageur Domofrance affiche toujours des ambitions¹⁹ mais la politique municipale s'est orientée vers des petits projets de jardins en cœur de ville. Dans le cas de l'écoquartier Ginko (Bordeaux, 2011), le dossier ne mentionnait pas de projet de jardin collectif. Toutefois, l'aménageur Bouygues a fait réaliser une étude poussée²⁰ et la création d'un centre social et socioculturel géré par l'ACAQB²¹ qui souhaite en faire un pôle environnemental, résout potentiellement la question de l'animation du jardin et rend sa réalisation probable. A Pessac (2011), dans le cadre de la rénovation du quartier Arago les allusions à l'étude d'un projet de jardin collectif piloté par le centre social étaient très claires. La concertation n'a pas fait ressortir cette modalité d'espace public comme une priorité mais la demande est suffisamment ressortie pour que le comité de gestion des espaces de proximité arbitre positivement : des parcelles jardinées verront probablement le jour. À Ambarès-et-Lagrave, la rénovation et l'extension du quartier des Erables comportent un triptyque jardins familiaux, jardins partagés, verger pédagogique. Le projet de jardin a été amené bien avant la phase opérationnelle mais avec des achoppements quant à la concrétisation pour finalement aboutir à une parcelle partagée provisoire fort modeste par rapport à l'ambition affichée. Enfin, à Bordeaux (2011),

le projet de zone d'activité tertiaire « Darwin », notifiât simplement l'idée de « jardin de la biodiversité ». L'idée du jardinage collectif est apparue en phase de gestion et le site accueille aujourd'hui des jardins potagers et des ruchers pédagogiques. En définitive, dans la CUB, les annonces de jardins collectifs ne débouchent pas systématiquement sur des réalisations mais très peu de projets sont abandonnés et à l'inverse, des projets qui n'étaient pas pressentis pour accueillir ce type de jardin ont inclus a posteriori cette modalité.

Jardins collectifs et scénographies de la durabilité urbaine dans les écoquartiers

- 10 L'engouement sus-analysé pour le jardin collectif dans sa diversité renvoie à la conscience du champ des bénéfices auxquels on peut l'associer. Ceux-ci confèrent au jardin une position sécante intéressante au regard des enjeux de l'urbanisme durable dont il articulerait idéalement toutes les composantes et catalyserait nombre de projections idéalisées. Il apparaît donc intéressant de relever, dans les discours de projet et sur le terrain, les marqueurs d'activation de ces dimensions symboliques et du registre d'ingénierie territoriale afférent.

Nature en ville et injonctions écologiques

- 11 Dans la mise en place d'un contexte écologique propice, et même si la « demande de verdure » et la « démarche paysagère » ne sont pas nouvelles (Paquot 2004), la ville durable avec ses écoquartiers se réfère aujourd'hui à une stratégie d'assemblage des espaces verts²², de leur complémentarité et de leur diversité (paysagère, sociale, symbolique, biologique, etc.). Il s'agit ainsi - dans plus de la moitié des projets d'écoquartiers - de penser les continuités végétales et autres « trames », « coulées » ou « corridors » verts, en lien souvent, avec les prescriptions des documents de planification communale et intercommunale. Leur « gestion différenciée », qui consiste à ne pas appliquer partout la même nature et intensité de soin, est évoquée dans un tiers des dossiers. Contribuant à cette diversité typologique, les jardins collectifs rejoignent la boîte à outils d'une ingénierie écologique pariant sur le remède-miracle d'une « connectique du vert » - souvent couplée à celle du « bleu » -, pour une renaturation et une biodiversité urbaines réussies (cf. Tableau 1). Cette expansion par conquête réticulaire des espaces vacants - friches, toits, forêts, délaissés de l'espace public - grâce au travail des jardiniers, avec l'encadrement des pouvoirs publics, constitue l'un des vecteurs de ce qui s'apparente à un front pionnier de l'agriculture urbaine. À titre d'exemple dans l'agglomération bordelaise, l'argumentaire de candidature du projet d'écoquartier Darwin, supporté par la DREAL²³, affirme vouloir concilier biodiversité et urbanisme dans un souci de « réintégrer la ville dans la nature » en créant des « continuités et réseaux écologiques dont la diversité des mailles permettra d'assurer le développement et la viabilité des communautés animales et végétales », et notamment en développant « une nouvelle forme d'agriculture urbaine micro-parcellaire ».
- 12 À ces titres, mais pas seulement, de multiples liens entre jardins collectifs et diversité biologique sont évoqués. Outre les apports à la connexion entre les écosystèmes qui facilite la circulation des espèces présentes dans la ville et ses environs, les parcelles jardinées sont vues comme une contribution à la biodiversité urbaine ordinaire ou parfois plus rare. Par exemple, la plantation de fruitiers dans les vergers collectifs, ou le « sans pesticides »²⁴ revendiqué dans plusieurs chartes et expériences de jardins communautaires, sont inévitablement reliés à la préservation des insectes. Cela, autant pour l'intérêt qu'ils présentent dans la chaîne alimentaire pour les oiseaux par exemple, que pour leurs qualités de butineurs/pollinisateurs. En matière végétale, les interdictions de planter des haies mono-spécifiques, d'utiliser des espèces invasives ou allogènes, s'imposent aussi dans les jardins, d'agrément ou collectifs. À l'inverse, les variétés sauvages, indigènes²⁵, souvent mellifères, sont privilégiées. Plusieurs dossiers font état d'une volonté de préservation ou de réintroduction d'un « patrimoine jardinier », certains assimilant les jardins collectifs à de « mini-conservatoires ». Qu'il s'agisse de semences ou de légumes anciens à replanter dans les potagers communs, de spécimens d'arbres remarquables par leur taille ou leur âge qu'il s'agit de protéger, ou d'essences fruitières en voie de raréfaction que les associations locales vont greffer et perpétuer.

13 Biodiversité, mais aussi lutte contre les gaz à effet de serre et le changement climatique, diminution des îlots de chaleur, confinement des zones de nuisances, etc. : les impacts positifs sur l'environnement sont volontiers déclinés par les collectifs animateurs de jardin, autant que par les acteurs institutionnels - publics ou privés - de l'aménagement. La mobilisation autour des jardins collectifs s'inspire de tous ces aspects, se voulant une occasion d'inviter les résidents à (re)découvrir le contact avec la nature mais surtout les façons de mieux la respecter. Les jardins et leur aménagement deviennent alors une occasion de discuter de l'écologie, de partager des « trucs » lors de certaines animations, des pratiques qui permettent de progresser vers des actes plus conformes aux prescriptions écologiques du développement durable. Celles-ci pouvant parfois relever davantage de l'injonction que de la pédagogie (règlements, mise en ordre transversale à tous les espaces verts). En tête des incontournables : la récupération de l'eau pluviale pour l'arrosage, l'utilisation du compost comme fertilisant naturel et la proscription des produits phytosanitaires. Par les processus collectifs qui les traversent, les jardins sont porteurs, dans la ville, des valeurs et des comportements écocitoyens (cf. infra) pour lesquels l'écoquartier est censé être un laboratoire, du moins une vitrine privilégiée.

Tableau 1. Fonctions écologiques du jardin collectif.

Appuyer une stratégie d'assemblage des espaces verts	Favoriser la diversité biologique	Permettre une éducation à l'environnement
« Les éléments les plus importants peuvent être cités : - les espaces publics du projet dont la place aux platanes, la prairie de loisirs, le marais (noue paysagère), les jardins familiaux, les sentes - les allées bocagères, - les haies végétales, - les toitures terrasses végétalisées » <i>Dax, Le Mousse</i> « [...] le projet de Terre sud participe directement à la valorisation de la trame verte communale. Le respect de la trame bocagère, d'un cône visuel de protection de l'Estey, la mise en œuvre de jardins partagés, de maraichage de proximité et la valorisation de la zone humide par la création de liaisons nouvelles (parcours) sont autant d'éléments qui contribuent à intégrer le projet urbain dans son contexte naturel » <i>Bègles, Terres Sud</i> « [...] prolonger la réflexion sur la place de l'agriculture en ville : les grands espaces publics que constituent les cours et la coulée verte seront très probablement le support à des jardins partagés ou familiaux, afin de restaurer en ville un rapport à la terre et à la production agricole ». <i>Blagnac, Andromède</i>.	« L'objectif poursuivi est de tendre vers le zéro phyto sanitaire [...]. A proximité immédiate des jardins familiaux, la création d'un verger pédagogique abritant également des ruches permettra de sensibiliser les habitants à la culture bio et à la fonction essentielle des abeilles, véritables sentinelles de la biodiversité, dans la pollinisation de la nature, une volonté qui nous amène à multiplier les plantes mellifères afin de permettre aux abeilles et aux insectes de s'épanouir de nouveau. » <i>Trilport, L'ancre de Lune</i> « Le parc départemental des Hautes Bruyères et ses abords proches, tels que le parc du 8 mai 1945 et les jardins familiaux au Sud constituent le réservoir principal de biodiversité à l'échelle de la ville » <i>Villejuif, Campus, Val de Bièvre</i>. « Les jardins-vergers, les jardins familiaux et les haies seront comme de « mini-conservatoires » où seront plantées des anciennes variétés de fruitiers et de légumes. » <i>Sainte-Croix, Extension du bourg</i>.	« Une zone sera dédiée à la création de jardins familiaux biologiques excluant l'usage des phytosanitaires, les engrais chimiques et imposant la gestion raisonnée de la ressource en eau (récupération) et la valorisation des déchets du potager. Une charte de l'habitant précisera en détail les obligations de chacun dans ces espaces ». <i>La Motte-Servolex, Les Granges</i>. « Les premières réalisations de « l'ancre de lune », seront vraisemblablement les jardins familiaux et le verger pédagogique, dès 2012. Ces chantiers seront le point de départ de toute une stratégie destinée à sensibiliser grâce notamment aux écoles, tous les habitants sur les enjeux liés à la ville durable [...] ». <i>Trilport, L'ancre de Lune</i> « [...] les jardins partagés participeront aussi à la transmission de la connaissance en matière de biodiversité locale » <i>Guadeloupe, Ville des Abymes, Cap Excellence</i> « Les jardins potagers [...] sont également des lieux d'éducation à l'environnement pour enfants et adultes, qui y apprennent la botanique, ou qui y observent la faune urbaine » <i>Méricourt, ZAC de Méricourt</i>

Source : Extraits des dossiers de candidature au concours EcoQuartiers 2011, MEEDEM.

Jardinage collectif et prescriptions sociales

14 A titre préliminaire, on peut noter que la déclinaison des vertus sociales du jardin collectif, telle qu'elle ressort de plusieurs projets d'écoquartiers, s'ancre parfois à un discours mythologique aux accents identitaires et historiques. En ce sens, les argumentaires des projets de jardins d'écoquartiers font parfois référence au « Village d'antan », à la « Cité jardin » « retrouvée »,

requalifiée de « durable »²⁶. Tel un retour aux sources, le territoire du jardin communautaire ressort chargé d'un sens se rapportant à l'authenticité, aux « racines » et s'opposant aux formes encore dominantes de l'environnement urbain contemporain (Paquette 2002). Ces invocations, rémanences des modes d'habiter de jadis, sont autant de repoussoirs de la ville industrielle et de ses externalités négatives. Si des jardins collectifs traduisent la part bucolique et champêtre de ce désir de « rédemption urbaine », d'autres supportent des actions mémorielles ciblées sur l'histoire de la ville ou du site occupé. Ainsi, l'écoquartier d'Adelshoffen (Bas-Rhin) propose la mise en place de jardins collectifs avec des plantations de houblon censées rappeler la tradition brassicole de la ville. D'autres projets associent les jardins à la préservation d'un « esprit des cités minières », de l'« histoire maraîchère » des lieux (Île-de-France), au travail sur des semences et « variétés anciennes » (Haute-Marne), ou à la réintroduction des senteurs/essences des « jardins d'antan » (Tour). Ces évocations montrent que les jardins participent aussi d'un récit qui vise à fonder certaines opérations d'écoquartiers sur les plans identitaire, historique et patrimonial ; avec dès lors une possible contribution à l'appropriation habitante, à la « mise en sens » et en « communauté imaginée » autour du projet urbain (Raoul 2011).

- 15 En ce qui concerne les attendus sociaux-économiques des jardins, l'intérêt de la démarche est souvent associé à des raisonnements en termes de sécurité alimentaire ou simplement de réduction des coûts. De façon plus nuancée, la fonction productive touche aussi à la qualité et la diversification de l'alimentation. À travers la promotion des jardins collectifs, plusieurs projets d'écoquartiers encouragent les particuliers à cultiver mais aussi à consommer biologique. La tendance se couple à la diffusion d'un univers du Bio en général quand, à côté du cahier des charges pour les jardins, le projet d'écoquartier table sur des engagements visant à privilégier les filières biologiques locales (dont certaines Associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP), petits producteurs, magasins spécialisés). Si la prise de conscience écologique est censée naître dans la culture du jardin et dans la consommation bienfaitrice d'une autoproduction de proximité, elle est aussi entendue comme se diffusant au-delà. Elle doit entrer en synergie avec les débouchés de l'économie et des circuits courts locaux. Autour des jardins collectifs, les registres se mélangent pour des acteurs qui glissent d'actions de sensibilisation/d'éducation au jardinage écologique, vers des opérations de commercialisation de leurs propres produits. Les partenariats qui se nouent en deviennent complexes et parfois ambigus, entre interprofessions du bio, associations citoyennes de développement de l'agriculture urbaine, réseaux intercommunaux de fermes, acteurs de l'économie « sociale et solidaire », AMAP, coopératives et boutiques diverses, etc.
- 16 L'ingénierie sociale jardinière est aussi censée faire advenir des lieux d'échanges et de convivialité, de sensibilisation, autour d'activités communes, renforçant ainsi les relations entre habitants. Grâce à un travail d'animation, les projets entendent favoriser les rencontres pédagogiques, intergénérationnelles, ainsi que l'inclusion de certaines populations, âgées ou handicapées. Certains projets visent des « jardins adaptés » à la localisation (proximité d'un EHPAD pour un écoquartier de Tour), aux usages (« jardins nomades » dits « sans fatigue » à Couhe) et aux habitudes des publics concernés, avec des allées plus larges, des bacs à mi-hauteur, des toilettes adéquate, etc. Parmi les catégories fragilisées, les personnes éloignées de l'emploi sont directement ciblées, même en dehors des jardins d'insertion. L'idée est bien admise parmi les acteurs politiques : « Le jardinage est un parfait outil de réinsertion, car il exige patience, travail, rigueur et solidarité » (Sénat Séance du 14 octobre 2003)... De façon moins lapidaire, c'est l'acquisition de savoirs et savoir-faire, mais aussi l'intégration dans des réseaux d'échanges, de communication, de socialisation et de convivialité, la projection dans des temporalités à plus long terme, qui favoriseraient la mise en place d'un véritable projet socioprofessionnel. Globalement, à l'analyse du corpus des discours de projets, les jardins collectifs ressortent en vecteurs de mixité sociale et de « vivre ensemble ». Sur ce dernier point, c'est aussi parce qu'ils paraissent propices à la concertation, à la coproduction et à la cogestion que les espaces cultivés sont parfois analysés comme autant de démonstrations physiques et esthétiques de l'action habitante, de sa valeur ajoutée dans l'aménagement urbain durable ; selon cette vision, les jardins incarneraient une entreprise de création

collective, un « encouragement à l'action, qui s'auto-entretient » (Emelianoff, 2011). Pour autant, si les jardins collectifs sont susceptibles de receler certains potentiels d'*empowerment* habitant dans la transformation du cadre de vie (Tozzi, 2014), la mise en durabilité de la ville par ses jardins n'échappe pas aux cadrages politiques et idéologiques.

Promotion jardinière, gestion politique et arrière-plan idéologique

- 17 La multifonctionnalité des jardins collectifs les place au carrefour de diverses politiques publiques (Duchemin, Wegmuller et Legault, 2008 ; Wegmuller et Duchemin, 2010). Se pose ainsi le problème de la coordination globale et plus largement, d'une politisation émergente qui n'est pas sans rappeler les mécanismes d'une mise en ordre sociétale, avec ses traces idéologiques à l'instar de celles d'un néo-hygiénisme dont les marqueurs traversent certains discours jardiniers et de la durabilité urbaine.

La politisation des jardins collectifs

- 18 À l'étude, les jardins collectifs ressortent bien en objets politiques à part entière dans les projets et les expériences d'écoquartiers français. La politisation qui est à l'œuvre peut être définie comme l'inscription d'objets, de pratiques ou d'acteurs dans un univers appréhendé comme politique, qui revient à déplacer les frontières, effectives ou discursives, mais toujours mouvantes, entre activités sociale et politique (Arnaud et Guionnet, 2005). En premier lieu, les formes et les discours jardiniers sont recyclables dans l'ingénierie des politiques publiques, au carrefour d'enjeux multiples tels que visés en première partie. Ainsi, plusieurs collectivités françaises manifestent un fort volontarisme en matière de jardins, s'appuyant sur des options aménageuses plutôt classiques (prescriptives et incitatives), avec des configurations de type *top/down* qui restent très présentes²⁷. Si les dossiers de candidature ne mentionnent pas littéralement de « politique de jardins collectifs », de nombreuses agglomérations concernées par les projets d'écoquartiers se sont explicitement positionnées sur ce créneau : Paris, Lyon²⁸, Bordeaux, Toulouse²⁹, Montpellier et autres (Coll., 2005). Avec cette saisie politique et instrumentale des jardins, il y a bien sûr l'idée d'une valorisation de la nature qui, associée aux postures du développement durable, reste un fort élément discursif de légitimation pour les promoteurs de l'action publique locale. Ainsi, la politisation des jardins passe par leur faculté à ouvrir un espace de sens idéologique, un support de communication à investir. Dans cette recherche politique d'une maîtrise et d'une imposition du sens jardinier de la durabilité urbaine, nombreux sont les projets de jardins collectifs d'écoquartiers qui se doublent d'un cahier des charges strict. Par celui-ci, la municipalité prescrit les caractéristiques esthétiques/écologiques à mettre en œuvre impérativement. De même les chartes, encadrant les usages et activités, qui sont mises en place avec les mairies. Ainsi circonscrits, les jardins et leurs argumentaires se muent en vitrines pour une valorisation des actions urbaines menées, notamment du point de vue des collectivités.
- 19 A l'appui des discours, la politisation des jardins passe aussi par le soutien financier des autorités locales. Dans les coopérations institutionnelles multi-niveaux qui marquent les politiques publiques jardinières, certaines régions, par exemple, sont impliquées financièrement. C'est le cas de Rhône-Alpes³⁰ qui publie des appels à projets « jardins partagés ». À condition de s'y retrouver, la mise en place de ces jardins peut s'appuyer sur des aides multiples en provenance de plusieurs services des collectivités, qu'ils aient en charge le social, le patrimoine, le juridique, l'environnement, les espaces verts, la mise en place de l'Agenda 21, de la démocratie de proximité ou les dispositifs « politique de la ville » (Le Bescond, 2007). En revanche, certaines expériences révèlent que la puissance publique, pour réduire les risques ou maximiser ses gains, peut n'intervenir financièrement qu'une fois « prouvée » la motivation sérieuse des associations porteuses des projets. Cette « politisation par la subvention » des jardins collectifs rencontre aussi ses freins qui n'en restent pas moins politico-idéologiques. Ce sont les cas - rares pour les écoquartiers français - où les projets ne sont pas aidés par le politique. Si quelques municipalités peuvent ne pas avoir la conscience jardinière ou privilégier tacitement de futures affectations

foncières plus rentables, le fonctionnement sans subventions est aussi revendiqué par des jardiniers, comme un argument d'indépendance et de résistance vis-à-vis des récupérations, des « connivences » politiques.

- 20 Enfin, l'objet jardin se politise quand les projets vivent ou se pérennisent grâce au soutien opérationnel des autorités locales. Assimilant les jardins collectifs à une modalité de l'action publique, outre le financement, le portage politique prend plusieurs formes : accompagnement à la création, fourniture d'équipement et de matériel, appui technique et entretien, gestion des adhésions associatives, organisation des animations et autres. L'attribution des terrains procède aussi de cet appui et de ce cadrage politiques. Inclus dans les CUCS, installés dans un cadre juridique et administratif contraignant, déterminé par le code rural, le code de l'expropriation et le code général des impôts³¹, les jardins sont aussi très étroitement liés aux réglementations et instruments politico-urbanistiques locaux (PLU, SCOT) qui en influencent les modalités. Finalement considérés comme des opérateurs de gestion urbaine de proximité, ils constituent une véritable interface entre le gouvernement local et les autres acteurs d'une gouvernance urbaine complexe, comme les associations, les prestataires de services, les bailleurs sociaux, et parfois même des entreprises privées.

Avec les jardins, une mise en ordre néo-hygiéniste ?

- 21 Si le jardinage est reconnu comme suffisamment contraignant pour remettre les chômeurs sur le « droit chemin » de l'employabilité, ce sont plutôt les discours sur l'« épanouissement personnel » et le « bien-être » qui prévalent dans la sphère jardinière, tant associative qu'institutionnelle. Persistent pourtant des contributions « disciplinaires » - au sens foucauldien du terme -, que les jardins fournissent avec leur part de contrôle, combinant « extraction de comportements » et « production de savoirs normalisants » (Foucault, 1975). En effet, par de nombreux aspects, les jardins sont propices aux mises en ordre ou aux normes qui visent à rendre les individus conformes à une morale de la durabilité urbaine, modèle dont les termes sont en passe de recoder les existences quotidiennes. Cette « normation » par le durable, omniprésente dans l'univers des écoquartiers, conserve des traces d'anciens cadrages sociétaux opérés par l'hygiénisme et devient néo-hygiéniste quand elle se recombine avec les impératifs contemporains de durabilité (Tozzi, 2013). Déjà au XIX^e siècle, le projet urbanistique était autant prophylactique, que social et moral ; les modes de vie « populaires », accusés de corrompre la santé avec les mœurs, devenaient la source de toutes les contaminations. Ces formes idéologiques sont aujourd'hui partiellement réactivées dès lors que les jardins collectifs des écoquartiers sont inclus dans les discours et les pratiques de lutte contre les nuisances urbaines, vus comme une opportunité d'imposer une certaine nature pour un environnement non-délétère, ou consacrés à l'acquisition de comportements prônés par le développement durable.
- 22 Actuellement, les écoquartiers et leurs jardins collectifs représentent la caution d'un mode de vie sain et les vertus curatives de la nature. Rémanence de l'hygiénisme qui a toujours promu l'idée d'une « thérapeutique sociale » en même temps que d'une « hygiène de vie » ? La question mérite d'être posée... Ainsi, grâce aux jardins, les argumentaires institutionnels de projets d'écoquartiers - notamment contenus dans les dossiers de candidature au Concours 2011 - visent la circonscription « des activités potentiellement polluantes et dangereuses pour la santé », ou le confinement végétal des sources de nuisances (zones de déchets, zones d'attente des véhicules en entrée/sortie des stationnements, parcours de livraisons des poids lourds, activités polluantes, etc.). Par ailleurs le jardinage rejoint la panoplie d'activités sportives « douces » qu'est supposée encourager la vie dans un quartier durable, en lien avec la promotion de styles de vies « plus sains et plus sûrs ». Derrière l'arbre du verdissement, la forêt des injonctions à se conformer à un « devoir de santé » trace ses nouvelles normalisations comportementales autour de la vieille idée d'un corps sain, d'un individu qui se doit d'être responsable au sens « d'actif » et « en forme ». On retrouve les accents d'une « réfection morale attachée aux réfections corporelles » (Seignan, 2010) dans les discours de la ville durable et de ses écoquartiers. En ce sens, l'« hygiénisme moral » qui voyait jadis dans les jardins un moyen de lutte contre le « relâchement des mœurs », évitant à l'ouvrier de gaspiller l'argent

du ménage au cabaret ou dans l'alcool, continue aujourd'hui d'être convoqué quand il est dit que les jardins « continuent de prévenir des "vices de l'oisiveté" »³².

23 Au cœur du processus de conscientisation que sont censés engager les écoquartiers et leurs « bonnes pratiques », l'« éco-citoyen » fait l'objet de toutes les sollicitations (cf. Tableau 2). Au fil des prescriptions associatives ou institutionnelles, l'habitant d'écoquartier est incité à rectifier ses mauvaises pratiques, à se différencier des manières d'habiter classiques, désormais déclarées « non-responsables ». Il doit participer activement aux processus démocratiques locaux, aux activités conviviales du quartier, choisir les matériaux et plantes selon des critères stricts, trier et composter ses déchets, économiser l'énergie et l'eau potable tout en réutilisant celle de pluie, manger bio, local et équilibré, marcher et pédaler, faire de l'exercice et occuper les espaces verts, etc. Comme pour les « bons » modes de vie prescrits par l'hygiénisme du XIXe siècle, c'est bien une nouvelle moralité qui est à l'œuvre quand le développement durable et ses valeurs remodelent l'urbain autant que l'humain. Dans cette redéfinition, les espaces collectifs de l'écoquartiers - dont les jardins - ressortent en instruments d'éducation sanitaire, sociale et écologique. Il s'agit de diffuser des argumentaires, d'inculquer des habitudes performatives, des règles et des gestes choisis pour leur capacité à produire les trames et les ordres de la durabilité urbaine. À ce titre, la présence d'actions éducatives ou de sensibilisations à l'environnement que l'on retrouve au cœur des jardins collectifs, sont aussi des occasions prosélytes qui favorisent cette mise en conformité. En ce sens, quels que soient les acteurs de l'aménagement, les jardins constituent un levier de « pédagogie au développement durable »³³ qui, pour certains, caractérise bien les nouvelles pratiques de l'aménagement « orientées vers l'organisation sociale par la régulation des comportements et l'encadrement des pratiques » (Faburel et Roché 2012), vers des « usages à imposer »³⁴, et une conformation aux dispositifs normalisés et aux cadres gestionnaires que la collectivité prend en charge (Barbier 2002, Renaud 2012, Zetlaoui-Leger 2013, Tozzi 2014).

Tableau 2. Exemples de prescriptions et d'attentes comportementales promues par les projets de jardins collectifs

Intégrer des valeurs, pratiquer des activités saines	Produire, consommer « bio », « local » et « responsable »
« Cette exigence impose de travailler sur des « valeurs » qui gravitent autour des thèmes de la « nature et du naturel en ville » et des pratiques associées à cette notion, déjà présentes sur le site [...] promenade, randonnées, activités sportives, jardinage » <i>Clermont-Ferrand, Tremontex</i> « [...] avantages du jardinage : pédagogie environnementale pour tous, repérage dans le temps et dans l'espace préventive des troubles mnésiques, activité physique saine et gratuite » <i>Saint-Chef-en-Dauphine, Les Moles</i>	« [...] La sensibilisation et l'éducation des populations aux modes de productions et de consommation durables intégreront ce volet agriculture urbaine de proximité [...] pour porter les messages sur la richesse des produits locaux » <i>Guadeloupe, Ville des Abymes, Cap Excellence</i> « [...] à travers les jardins familiaux et la valorisation d'un jardinage eco-responsable [...] » Melun, Plaine de Montaignu « [...] une charte des jardins ouvriers s'engageant à entretenir de façon écologique ces jardins [...] » Bagneux, Victor Hugo
Économiser l'eau	
« [...] à travers les jardins familiaux, les habitants apprendront les gestes économes en eau ». <i>Melun, Plaine de Montaignu</i> « [...] l'arrosage des jardins familiaux se feront exclusivement par récupération d'eaux pluviales » <i>Vedène, Petit Flory</i>	« Aucun pesticide ou herbicide ne sera utilisé [...] pour l'exploitation des vergers et jardins familiaux qui seront cultivés dans le plus strict respect des principes d'agriculture biologique » Vedène, Petit Flory « L'association des jardins partagés sera vivement encouragée à pratiquer des cultures biologiques et à les revendre en circuits courts » Couhe, Les Petits-Prés-de-Valence
Trier et composter les déchets	Participer, se mobiliser
« Une opération pilote [...] sera équipée d'un point de compost collectif et les jardins partagés auront naturellement recours à cette technique ». Tours écoquartier de Monconseil « [...] des réunions de sensibilisation au compostage en lien avec les jardins familiaux. Ces réunions ont permis de rappeler aux habitants la nécessité de trier ses déchets en vue de leur valorisation » <i>Melun, Plaine de Montaignu</i>	« [...] valorisation en jardins créoles partagés dont la gestion relèverait d'initiatives citoyennes ou d'associations » <i>Guadeloupe, Ville des Abymes, Cap Excellence</i> « [...] favoriser la participation des citoyens aux projets urbains en lien avec la nature, notamment par la création de compétences (droits et devoirs) et de lieux de gouvernance citoyenne » <i>Toulouse, Les Izards</i> « Nous travaillons actuellement à la mise en place d'instances citoyennes permettant de prolonger et

« La valorisation des déchets organiques par le compost pourra être travaillée en lien avec les jardins familiaux ». <i>Salon de Provence, Quartier de la gare</i>	d'approfondir le travail de réflexion des structures de gouvernance en charge de l'écoquartier ». <i>Trilport, L'ancre de Lune</i>
--	--

Source : Extraits de dossiers de candidature au concours EcoQuartiers 2011, MEEDEM.

Conclusion

24

Au travers de la présente analyse, un double constat s'impose. D'une part, il y a bien une forte occurrence d'intentions de jardins collectifs dans les dossiers français d'écoquartiers présentés au Concours national 2011. Par ailleurs, il ressort clairement que l'évocation qui en est faite les érige quasi-systématiquement en formes particulièrement propices au déploiement de la durabilité urbaine dans toutes ses composantes. Ce caractère « couteau-suisse » pose la question de l'émergence multi-usages d'un « standard jardinier », nouvel invariant des discours et outil désormais incontournable pour les aménageurs en charge des lieux collectifs censés contribuer à l'avènement de la ville durable. Par ailleurs, l'actualité des écoquartiers et le renouveau concomitant des jardins collectifs interrogent l'observateur quant aux éventuelles modalités d'interactions entre les deux phénomènes. Au vu de ce qui a été évoqué au fil du texte, une certaine interdépendance semble à l'œuvre, entre opérations d'aménagement durable et dynamiques jardinières. En ce qui concerne les acteurs de la sphère associative, ferment du mouvement jardinier urbain, ils sollicitent les aides, l'appui du politique pour la mise en place et la pérennisation des jardins collectifs. Ils profilent stratégiquement leurs argumentaires et leurs projets en fonction des catégories, des attentes voire des idéologies politico-aménageuses. De leur côté, les collectivités s'érigent, de façon opportuniste, en partie-prenantes des expériences d'agriculture urbaine. Elles recyclent et inscrivent les mobilisations jardinières dans l'action publique locale afin d'en retirer les bénéfices politiques. Ces modalités d'opportunité réciproque, de convergence, de stimulation mutuelle entre volonté habitante/jardinière et volonté politique/aménageuse, se traduisent par un certain unanimisme jardinier qui irrigue le discours des différents acteurs en présence. La promotion systématique et parfois idéalisée des expériences qui en découle ne doit pas pour autant masquer le risque afférent d'une possible sous-estimation de la conflictualité de ces espaces, des contraintes opérationnelles, de la complexité à les mettre en œuvre et à les animer dans la durée. Autant de facteurs qui, sous-évalués, peuvent impacter et parasiter les processus sociétaux que les jardins sont censés sous-tendre dans les écoquartiers.

Bibliographie

- Arnaud, L. et C. Guionnet (dir.), 2005, *Les frontières du politique. Enquête sur les processus de politisation et de dépolitisation*, Presses Universitaires de Rennes, 326 p.
- Arnould, P., Y. Le Lay, C. Dodane et I. Méliani, 2011, La nature en ville : l'improbable biodiversité, *Géographie, économie, société*, vol. 13, pp. 45-68
- Baudelet, L., F. Basset, A. Le Roy, 2008, *Jardins partagés : utopie, écologie, conseils pratiques*, Terre vivante, 157 p.
- Bricca, E., M. Hurel, E. Le Merre, C. Pasquier, 2011, *Synthèse de l'étude typologique des jardins collectifs en Languedoc-Roussillon*, projet d'élèves ingénieurs, DRAAF Languedoc Roussillon et Montpellier Sup Agro, 23 p.
- D'Andréa, N. et P. Tozzi, 2014, De l'espace cultivé à une culture de la durabilité ? Jardins collectifs, usages et mobilisations dans les écoquartiers français : études de cas bordelais, *Noroi*, numéro thématique « Modes d'habiter à l'épreuve de la durabilité » (coord. N. Ortar et A. Morel-Brochet), à paraître, 23 p.
- D'Andréa, N. et P. Tozzi, 2011, « Animation et participation citoyenne dans les quartiers durables : expériences française de jardins collectifs », Colloque international « Animation, cultures et citoyenneté. Modèles de politiques socio-éducatives et socioculturelles dans des contextes de changement », Institut d'Études Politiques et Sociales d'Aragon / Université de Saragosse, Saragosse (Espagne) 26-27-28 octobre.
- Delwiche, P., 2007, *Du potager de survie au jardin solidaire : approche sociologique et historique*, Les éditions namuroises, 256 p.

- Dubost, F., 2007, Introduction générale : évolution sociologique et questions de sémantique, 1 p., Coll., *Du jardin ouvrier au jardin partagé : un rôle social et environnemental*, Bibliothèque numérique de l'INP, n° 4, p. 5
- Duchemin, E, F. Wegmuller et A.-M. Legault, 2008, Urban agriculture : multi-dimensional tools for social development in poor neighbourhoods, *Field Actions Science Reports*, vol. 1, [En ligne] URL : <http://factsreports.revues.org/113>, consulté le 2 juin 2014
- Duchemin, E., 2013, Agriculture urbaine d'hier à aujourd'hui : une typologie, 78 p., Coll., *Agriculture urbaine : aménager et nourrir la ville*, Éditions en environnement VertigO, 2013, p. 17-95
- Emelianoff, C., 2011, « L'ingérence habitante dans l'urbanisme durable : un bain de jouvence ? », intervention pour le colloque ESIEE « Faire la ville durable, inventer une nouvelle urbanité », Session « Participation citoyenne et démocratie locale », Marne-La-Vallée, 20-21 janvier.
- Faucheux, F., 2012, « La prise en compte des modes d'Habiter dans l'évaluation des projets d'EcoQuartier », journée d'étude « L'implication des habitants dans les projets d'écoquartiers en France : quelles pratiques, quelles perspectives ? », 18 septembre, École Nationale Supérieure d'Architecture Paris-Val de Seine.
- Foucault, M., 1975, *Surveiller et punir*, Gallimard, 318 p.
- Le Bescond, M., 2007, *Sous les pavés, la nature ? Une politique publique des jardins collectifs lyonnais*, Mémoire de fin d'études, Institut d'études politiques de Lyon, Université Lyon 2, septembre, 96 p.
- Maicherak, A.-L., 2004, *Les jardins collectifs Entre paysage urbain et lien social*, Rapport du stage, MEDD, 62 p.
- Coll., 2005, *Actes du Forum « 4 jours pour les jardins partagés »*, du 16 au 19 juin, Mairie de Paris, 45 p.
- Paquette, J., 2002, Expérience spatiale et bien-être urbain : le cas des jardins communautaires montréalais, *Ethnologies*, vol. 24, n° 1, p. 45-74.
- Paquot, T., 2004, Ville et nature, un rendez-vous manqué ?, *Diogenes*, vol. 3, n° 207, p. 83-94.
- Pashchenko, O. et J.-N. Consales, 2010, Les jardins collectifs. Derrière une seule notion, des réalités territoriales contrastées, *Durabilis*, n° 11, sept., « Les jardins urbains partagés », p. 8-13.
- Prédine, E., 2009, *Des jardins en partage*, Rue de l'échiquier, Paris, 94 p.
- Seignan, G., 2010, L'hygiène sociale au XIXe siècle : une physiologie morale, *Revue d'histoire du XIXe siècle*, vol. 1, n° 40, pp. 113-130.
- Tozzi, P., 2013, Ville durable et marqueurs idéologiques d'un « néo-hygiénisme » ? Analyse des discours de projets d'écoquartiers français, *Noroi*, n° 227, 2, pp. 97-113. [En ligne] URL : <http://noroi.revues.org/4700> ; DOI : 10.4000/noroi.4700
- Tozzi, P., 2014, Enjeux participatifs dans l'adaptation urbaine durable. Mises en perspectives d'opérations d'écoquartiers bordelais, *Sud-Ouest Européen*, à paraître, 16 p.
- Wegmuller, F. et E. Duchemin, 2010, Multifonctionnalité de l'agriculture urbaine à Montréal : étude des discours au sein du programme des jardins communautaires, *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 10 numéro 2, [En ligne] URL : <http://vertigo.revues.org/10445>, DOI : 10.4000/vertigo.10445, consulté le 02 juin 2014
- Zetlaoui-Leger J. (dir.), 2013, *La concertation citoyenne dans les projets d'écoquartiers en France : évaluation constructive et mise en perspective européenne*, T.1, Lab'Urba, Université Paris Est Créteil-Val de Marne, 356 p.

Notes

1 Le ministère français de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, a lancé en 2009 un Concours national à destination des collectivités via l'Appel à projets ÉcoQuartier. L'objectif affiché était la promotion de nouveaux projets d'aménagement plus durable, le Concours devant contribuer à l'élaboration d'un référentiel commun à la matière, ainsi que l'échange de pratiques « exemplaires » au travers de la mise en place corollaire d'un groupe de travail national, le Club EcoQuartiers. Un autre appel à projets, millésimé 2011, clôture ce qui était conçu comme une phase d'expérimentation. En 2012, une Charte et un label ÉcoQuartier sont mis en place par le ministère afin d'amorcer une phase opérationnelle de cadrage/diffusion.

2 Celui-ci émane principalement des services techniques des collectivités locales concourant.

3 Cette exploitation s'effectue dans le cadre du programme de recherche PAGODE (Participation, Animation et Gouvernance Dans les Ecoquartiers), financé par l'Agence nationale de la recherche

(2010-2013) et conduit par une équipe de l'UMR ADES. L'objectif de ce programme est d'étudier des opérations de « quartiers durables » pour voir si elles constituent des espaces d'expérimentation pour des nouvelles formes de gouvernance urbaine, de participation des habitants à la gestion de leur cadre de vie, d'acquisition de comportements en lien ou en conformité avec les composantes de la durabilité au sens large.

4 Le terme « jardin collectif », par opposition aux jardins privés individuels, intègre l'idée de culture associée à une dynamique collective : dans cet article, son utilisation recouvre l'ensemble des formes, des pratiques jardinières et habitantes, les plus fréquemment constatées en France : jardins partagés, familiaux, d'insertion par l'activité, ou pédagogiques. Il est à noter que la dimension collective peut varier d'une forme à l'autre (mise en commun du matériel, parcelles en co-jardinage, partage des récoltes, gestion et projet associatifs, vocation sociale, etc.) et peu s'hybrider à des processus d'individualisation (parcelles individuelles, autoconsommation, etc.). Ailleurs, le terme de « jardin collectif » peut renvoyer à d'autres formes : au Québec, par exemple, il s'agit de désigner une configuration particulière qui, en France, correspondrait en partie au « jardin d'insertion » (Duchemin, 2013). En outre, en France, les modalités de gouvernance jardinière donnant parfois lieu à des formes mêlant les portages institutionnels et associatifs, on ne peut non plus retenir le terme générique de jardins « associatifs ».

5 Une loi du 31 octobre 1941, partiellement modifiée par celle du 7 mai 1946, donne pour la première fois un statut juridique aux jardins familiaux en les distinguant des jardins ouvriers et des jardins industriels ou ruraux. La loi du 26 juillet 1952 fusionne ces différents types de jardins en ne retenant plus que le terme de « jardins familiaux » et les fait bénéficier pour la première fois d'exonérations fiscales.

6 Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural.

7 En 1990 par exemple, le Groupe des affaires urbaines de l'OCDE publie un rapport intitulé « L'environnement urbain : quelles politiques pour les années 90 ? » qui fait état des travaux menés pendant trois ans sur ces questions, préliminaire à la mise en place d'un programme qui sera entièrement consacré à « la Ville écologique » sur la période 1993-1996. De son côté, dès 1990, le Centre des Nations Unies pour les Établissements Humains lance le programme « Cités durables » visant à accroître les capacités de planification et de gestion environnementales des pouvoirs municipaux pour les pays en voie de développement.

8 La création du premier « jardin communautaire » français remonterait à 1997, de même que l'importation de la notion de « jardinage collectif » qui émerge la même année à Lille lors du 1er forum « Jardinage et Citoyenneté » (Bricca, Hurel et al., 2011)

9 Art. L. 561-1. : « On entend par jardins familiaux les terrains divisés en parcelles, affectées par les collectivités territoriales ou par les associations de jardins familiaux à des particuliers y pratiquant le jardinage pour leurs propres besoins et ceux de leur famille, à l'exclusion de tout usage commercial. En outre, dans un but pédagogique ou de formation au jardinage, certaines parcelles de jardins familiaux peuvent être affectées à des personnes morales par convention conclue entre celles-ci et les collectivités territoriales ou les associations de jardins familiaux.

10 On distinguera ainsi les jardins d'insertion sociale qui accompagnent des personnes dans le cadre d'ateliers de remobilisation, des jardins d'insertion par l'activité économique, véritables exploitations agricoles commercialisant la production dont les usagers sont salariés dans le cadre de contrats aidés.

11 Chaque participation valide comprend un dossier de pré-inscription composé de réponses à des questions fermées, souvent sous forme d'indicateur, et un dossier de candidature étoffé de 15 à 20 pages de texte libre en moyenne. Le contenu obéit à une série de points/questions strictement inspiré des 4 « dimensions » déclinées en 20 « ambitions » de la « grille EcoQuartier du Ministère du Développement durable », qui s'appuie sur le « Cadre de référence ville européenne durable ».

12 Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, Appel à projets EcoQuartier 2011, Notice explicative, p. 14 : objectif « Réduire les phénomènes d'exclusion et de ségrégation sociospatiale » : « [...] création de jardins partagés, de jardins d'insertion ».

13 Idem, p. 15 : « La solidarité est assurée par la mise en place d'espaces partagés dans les EcoQuartiers. Les lieux de rencontres comme les squares, les places de jeux, les salles de réunions, les locaux associatifs, les jardins partagés ou encore les maisons de quartier, animent le secteur. »

14 Idem, p. 28 : objectif « Développer les espaces de nature sur le site du projet, en quantité et en qualité, en instaurant une trame verte et bleue », « [...] promotion des jardins collectifs (familiaux, ouvriers, d'insertion) ».

15 Comptabilisation du pourcentage de dossiers comportant une ou plusieurs occurrences dans le champ lexical des jardins collectifs, après vérification dans le texte, de leur usage.

16 Pour des raisons de qualité de remplissage des dossiers, nous excluons les faibles pourcentages de jardins des projets picards.

17 Même si les projets positionnés dans les agglomérations de Grenoble, Saint-Etienne, ou Clermont-Ferrand, par exemple, intègrent très souvent la notion de jardin collectif.

18 Dubreuil L. et Cap Leo Centre d'animation, 2010, *Enquête sur l'aménagement de l'espace central de la deuxième tranche dans la Cité des Pins à Mérignac*, Cap Leo Centre d'animation, 17 p.

19 « A venir... Des parcelles sont également réservées au maraîchage de proximité. Une ferme écologique est à l'étude avec l'attribution d'un site à un fermier proposant sa production à la vente, à la ferme ou sur les marchés. »

20 Bureau d'études Saluterre.

21 Association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux

22 Regroupant les trois grands types d'espaces de nature urbaine que sont : les parcs et jardins, les espaces naturels et agricoles périurbains, et les sites semi-naturels (Arnould et al., 2011).

23 Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

24 Qui entraîne d'ailleurs à son tour la culture de diverses variétés utilisées dans la lutte biologique contre certains ravageurs ou plantes invasives.

25 Voire typiques d'une certaine identité locale, par exemple à l'instar de l'abricotier Blanc de Clermont mentionné dans un dossier d'écoquartier du Puy-de-Dôme.

26 Cf. par exemple l'argumentaire de l'écoquartier Wolf-Wagner à Mulhouse.

27 Prescriptions souvent exprimées en ces termes : « *L'aménageur créera des jardins partagés, collectifs ou familiaux* » (extrait pour exemple du dossier *La Riche, ZAC de Plessis*)

28 http://www.polville.lyon.fr/polville/sections/fr/zoom/zoom/appel_a_projets_2012/

29 http://www.territoires-durables.fr/upload/pagesEdito/fichiers/Jardins_partages_Toulouse.pdf

30 <http://www.rhonealpes.fr/>

31 Faute d'une avancée législative quant à un statut légal des jardins collectifs, depuis le projet de loi voté par le Sénat en 2003.

32 Cf. L'annexe au procès-verbal de la séance du 2 juillet 2003 relative à la proposition de loi sur les jardins familiaux et aux jardins d'insertion.

33 MEDDTL/AD4 et CETE de Lyon, « Compte rendu détaillé, groupe de travail n° 3 : le citoyen et l'entrepreneur, moteurs de l'ÉcoQuartier », in Zetlaoui-Leger (2013).

34 Selon Franck Faucheux (2012), chef de bureau des EcoQuartiers au ministère du développement durable.

Pour citer cet article

Référence électronique

Pascal Tozzi et Nicolas D'Andrea, « Écoquartiers français et jardins collectifs : actualité et perspectives », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 14 Numéro 2 | septembre 2014, mis en ligne le 16 septembre 2014, consulté le 08 octobre 2015. URL : <http://vertigo.revues.org/15031> ; DOI : 10.4000/vertigo.15031

À propos des auteurs

Pascal Tozzi

Maître de conférences, Université Bordeaux III - Michel de Montaigne, UMR CNRS ADESS 5185,
Courriel : pascal.tozzi@cnrs.fr / Adresse postale de contact : Pascal TOZZI, 12 esplanade des Antilles
- 33607 PESSAC CEDEX

Nicolas D'Andrea

Maître de conférences, Université Bordeaux III - IUT Michel de Montaigne, UMR CNRS ADESS
5185, Courriel : nic.dandrea@gmail.com

Droits d'auteur

© Tous droits réservés

Résumés

Ce texte fait un point sur les relations entre ville durable et jardins, notamment entre l'émergence des opérations de quartiers durables et l'engouement concomitant pour les jardins collectifs. À partir du corpus constitué des dossiers de candidature présentés au Concours national EcoQuartiers organisé en 2011 par l'État français, l'article évalue l'occurrence de cette forme d'espace collectif dans les projets. Il analyse ensuite les projections et les scénographies de la durabilité urbaine que les discours de projet révèlent. Les jardins collectifs y sont généralement promus en opérateurs de proximité, vecteurs de changement, porteurs d'enjeux, de mobilisations et de pratiques divers. Devant ce type de propos qui transforme le jardin en caution du projet global d'aménagement, l'intérêt est aussi de réintégrer des pistes de réflexion quant à des saisies plus stratégiques, notamment politiques et idéologiques, que recèle la promotion des jardins dans la ville.

French ecodistricts and community gardens : topicality and perspectives

This paper reviews the relations between sustainable cities and community gardens, in particular between the emergence of sustainable districts and the concomitant enthusiasm for community gardens. Based on the corpus of entries for the National Eco-Districts Competition organized in 2011 by the French State, the article investigates the incidence of such a use of collective space in the projects. It then analyzes the projections and settings of urban sustainability which are thereby revealed. Collective gardens are generally promoted as creators of a sense of community, vectors of change, bringers of challenges, mobilizations and new practices. Faced with such ideas which tend to transform the garden into surety for the global planning project, the issue is also to include avenues of thought involving more strategic political and ideological conceptions to be found behind the promotion of city gardens.

Entrées d'index

Mots-clés : écoquartiers, jardins collectifs, durable, agriculture urbaine, nature, ville

Keywords : éco-districts, community gardens, sustainable, city, urban agriculture, nature

Lieux d'étude : Europe